

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 11 février 2019 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à la cour d'appel de Dijon**

NOR : JUS B 1904 603 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à la date du présent arrêté, mis fin aux fonctions de Madame Guylaine NIVOIX, adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse suppléante à la cour d'appel de Dijon.

Article 2


Madame Anne-Sophie CHRETIEN, secrétaire administrative, est, à la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante à la cour d'appel de Dijon.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de DIJON, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 11 février 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation, la cheffe du bureau des carrières et
de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY